



- PRIME SPECIALE D'INSTALLATION DES AGENTS PACTES / CONTRACTUELS HANDICAP ET INDEMNITE DE STAGE DE FORMATION INITIALE DES AGENTS C 2020 : VICTOIRE !

Les agents PACTE et Contractuels Handicap ont bien droit à la Prime Spéciale d'installation !

Suite à la modification du décret sur l'attribution de la prime spéciale d'installation pour les fonctionnaires exerçant dans la région Ile-de-France et dans l'agglomération lilloise, nous avons constaté en Seine-Saint-Denis que tous les agents PACTE et contractuels handicap se voyaient systématiquement refuser le bénéfice de la Prime Spéciale d'Installation depuis 2018.

En parallèle, certains départements continuaient de leur côté à verser celle-ci aux agents de leur ressort sur la région parisienne. Après avoir pris l'attache des RH de Seine-Saint-Denis en 2021, nous avons découvert que l'application était différenciée en fonction du service liaison-rémunération qui en avait la charge et que la situation était bloquée à Bercy depuis plusieurs années.

Nous avons décidé d'écrire un article dans notre journal le Mouton Noir à la fin du mois de juin 2021 pour dénoncer la discrimination subie par les agents de la DDFIP 93. Suite à cet article, la DDFIP 93 nous a informé au début du mois de juillet que tous les agents PACTE et contractuels handicap de la DDFIP allaient maintenant bénéficier de la Prime Spéciale d'Installation !

Nous alertons tous nos collègues, anciennement dans cette situation, et qui se sont vus refuser la PSI durant ces 3 dernières années afin qu'ils ne soient pas oubliés : nous demandons à tous les syndiqués de leur faire passer l'information. S'ils constatent qu'ils ne sont pas contactés pour le versement de leur PSI, qu'ils n'hésitent pas à se manifester auprès de nous afin que nous remontions leurs dossiers auprès des services RH de la DDFIP.

Les agents C session 2020 bénéficieront de l'indemnité de stage de formation initiale !

Depuis plusieurs mois, nous avons relancé les services RH sur la situation des agents C qui avaient été exclus du versement de l'indemnité de stage pour l'année 2020. Nous avons remonté la situation des agents C des Douanes, qui malgré leur stage en distanciel, avaient pu bénéficier de leur indemnité de stage. Dernièrement, nous avons appris que les agents C de la session 2021 allaient eux aussi bénéficier de cette indemnité de stage qu'ils soient en présentiel ou en distanciel.

La situation de l'administration devenait intenable, et par un mail du 13 juillet, celle-ci nous a informé que la Centrale ordonnait le paiement de l'indemnité de stage pour tous les agents C qui avaient été recrutés en 2020.

DANS CETTE PERIODE DIFFICILE, CE SONT DEUX VICTOIRES SIGNIFICATIVES POUR LES AGENTS !